

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1827

29 septembre 2006

SOMMAIRE

A & T S.A., Troisvierges	87651	Garage Simon du Nord S.A., Tarchamps.	87652
A & T S.A., Troisvierges	87651	Georges & Theis Architectes Associés, S.à r.l., Wiltz	87651
Actio, Sicav, Luxembourg	87696	Golding Investments III S.A., Munsbach.	87654
Al Badr B. Holding S.A.	87678	Hopla, S.à r.l., Walsdorf.	87653
Alfamar Investments, S.à r.l., Luxembourg.	87682	I.F. International Franchising Holding S.A., Luxem- bourg	87659
AON Luxembourg S.A., Luxembourg	87665	Immo Granducal, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	87653
Bogafin S.A.H., Luxembourg	87650	Independent Database Technology Holding, S.à r.l.	87680
Caimo, S.à r.l., Senningerberg	87682	Jorge-Trans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	87677
Carnaz Luxembourg S.A., Luxembourg	87666	Kuhn Direct Immobilière S.A., Luxembourg.	87657
Chenille International S.A., Luxembourg	87651	Magepar S.A., Weiswampach	87658
Ciao Bella, S.à r.l., Luxembourg	87680	Magepar S.A., Weiswampach	87658
Cliffhouse, S.à r.l.	87679	Meridian Investment, S.à r.l., Luxembourg	87695
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A.H., Luxembourg.	87693	Mickey S.A., Luxembourg	87681
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A.H., Luxembourg.	87693	Montesa S.A., Bertrange	87650
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A.H., Luxembourg.	87693	Netcleanse International S.A.	87679
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A.H., Luxembourg.	87693	Nordic European Investments S.A.H., Luxem- bourg	87678
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A.H., Luxembourg.	87694	Novamil Invest S.A., Luxembourg	87692
Compar Invest S.A., Luxembourg	87679	Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg	87696
Credit Suisse Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	87695	Pegaso Finance, S.à r.l., Luxembourg.	87672
Damovo I, S.à r.l., Luxembourg	87680	Peinture Laruccia, S.à r.l., Luxembourg.	87694
Decopaint S.A., Diekirch.	87653	Presto Clean, S.à r.l., Luxembourg.	87694
Electric Power Tools Europe Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	87658	Roi de Mer S.A., Luxembourg.	87694
Electrocruz, S.à r.l., Ettelbruck.	87652	S.D.R.L.J. Invest Soparfi S.A., Troisvierges	87653
Electrocruz, S.à r.l., Ettelbruck.	87652	Schering-Plough Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	87678
Electrocruz, S.à r.l., Ettelbruck.	87652	Schüring-Beton, GmbH, Luxembourg	87689
Elster Holdings S.A., Luxembourg	87682	SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Luxembourg	87682
Estournel S.A., Luxembourg	87681	Sulzbach (Bridge), S.à r.l., Luxembourg.	87683
European Export Management Company S.A., Bettembourg	87695	T.L.L. S.A., Bettembourg	87653
Evalueserve, S.à r.l., Imbringen	87658	Thiriet Luxembourg, S.à r.l., Mersch	87652
Fallowfield S.A.	87678	Tiber Holdings S.A.	87679
Fin Team Holdings S.A., Luxembourg.	87680	Twintec International S.A., Koetschette	87650
Financière Sphère, S.à r.l., Luxembourg.	87689	UBP Advisory Services S.A., Luxembourg.	87692
		Wiesbaden (Bridge), S.à r.l., Luxembourg.	87659
		Woco S.A., Luxembourg	87681

87650

MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employé privée, Administratrice.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077562.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TWINTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange.
R. C. Luxembourg B 97.783.

Le Renouvellement des mandats des Administrateur enregistré à Diekirch le 22 juin 2006, volume Folio Case a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch le 22 juin 2006.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 décembre 2003

Renouvellement du mandats des membres du Conseil d'Administration, c'est-à-dire:

- M. Bruno Lazzari, demeurant à Abbin-Neu 24, B-4608 B-Neufchateau, Administrateur-délégué et administrateur;
- M. Bernard Perpete, demeurant à rue Couperin 44, B-4100 B-Seraing, Administrateur-délégué et administrateur;
- M. Rudy Goethals, demeurant à Kastanjedreef 39, B-9030 B-Lochristi, Administrateur.

Et cela pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koetschette, le 22 juin 2006.

B. Perpete

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2006, réf. DSO-BR00186. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(980476.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

BOGAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 13 juin 2006

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Thierry Schmit, Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

M. Eric Herremans, Luxembourg.

Pour extrait conforme

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077733.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87651

A & T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.738.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2006, réf. DSO-BS00034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 10 juillet 2006.

Signature.

(970478.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

A & T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.738.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2006, réf. DSO-BS00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 juillet 2006.

Signature.

(970482.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

GEORGES & THEIS ARCHITECTES ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.045.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2006

L'an deux mille six, le 31 juillet au siège à Wiltz, 45, Grand-rue, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société GEORGES & THEIS ARCHITECTES ASSOCIES, S.à r.l.

La séance est ouverte à 15.00 heure,

M. Georges Benoit, gérant, constate que, d'après la liste de présence, la totalité des parts sociales sont représentées.

L'assemblée valablement constituée est apte à délibérer.

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de transférer le siège social au 84, G.D. Charlotte, L-9515 Wiltz à partir du 1^{er} août 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

B. Georges / G. Theis

Le Gérant / Le Gérant

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2006, réf. DSO-BT00060. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(980417.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

CHENILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.532.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour CHENILLE INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077955.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ELECTROCRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 96.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2006.

Signature.

(970340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

ELECTROCRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 96.812.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2006.

Signature.

(970337.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

ELECTROCRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 96.812.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2006.

Signature.

(970335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2006.

GARAGE SIMON DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 92.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 20 juillet 2006, réf. DSO-BS00201, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(978599.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} août 2006.

THIRIET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, rue de Beringen.
R. C. Luxembourg B 99.098.

En date du 1^{er} juin 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de gérant technique de Monsieur Jérôme Petit est renouvelé pour une durée d'un exercice expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes 2006.

- Le mandat de gérant administratif de Monsieur Régis Delecour est renouvelé pour une durée de deux exercices expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes annuels 2007.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THIRIET LUXEMBOURG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077683.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

HOPLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walsdorf.
R. C. Luxembourg B 93.019.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 2006.

Pour HOPLA, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(968178.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2006.

DECOPAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9280 Diekirch, 48, rue de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 112.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 5 juillet 2006, réf. DSO-BS00044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(968800.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2006.

S.D.R.L.J. INVEST SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.
R. C. Luxembourg B 99.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(969495.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2006.

IMMO GRANDUCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 251, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2006.

IMMO GRANDUCAL, S.à r.l.

Signature

(077876.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

T.L.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 73.885.

Nous, soussignés, la société CD-SERVICES, S.à r.l., établie à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société T.L.L. S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

F. Collot.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078322.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GOLDING INVESTMENTS III S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 118.161.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor den unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung seines ver-
hunderterten Kollegen Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft GOLDING MEZZANINE SICAV III, mit Sitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,
hier vertreten durch Herrn Francis Kass, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäß Beschluss der Gesellschaf-
tersversammlung der GOLDING MEZZANINE SICAV III vom 30. Juni 2006, in Übereinstimmung mit der Gründungsur-
kunde dieser Gesellschaft, welche am 30. Juni 2006 durch den vorbenannten Notar Henri Hellinckx aufgenommen
wurde und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1385 vom 18. Juli 2006 veröffentlicht wurde.

2) Die Gesellschaft GOLDING CAPITAL PARTNERS, GmbH, mit Sitz in Möhlstrasse 7, 81675 München,
hier vertreten durch Herrn Francis Kass, vorgeannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg,
am 9. Juni 2006.

3) Die Gesellschaft HSH NORDBANK AG, mit Sitz in Gerhart-Hauptmann Platz 50, 20095 Hamburg,
hier vertreten durch Herrn Francis Kass, vorgeannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg,
am 15. Juni 2006.

Die Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar blei-
ben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen,
wie folgt zu beurkunden.

I. - Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen GOLDING
INVESTMENTS III S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss
des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch
im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tä-
tigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behin-
dert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss
des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt wer-
den. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und aus-
ländischen Gesellschaften sowie jede andere Art von Investierung, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder jede andere
Weise, die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder jede andere Weise von Wertpapieren jeder Art, sowie die Ver-
waltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und der Entwicklung von in- und ausländischen Handels-, Industrie- oder
Finanzgesellschaften beteiligen und sie kann diesen Gesellschaften jede Art von Beistand leisten, sei es in der Form von
Darlehen, Garantien oder auf jede andere Weise.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedwelcher Form aufnehmen, Schuldverschreibungen ausgeben und Sicherheiten
bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Industrie- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten
ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

II. - Aktienkapital

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-). Es ist in dreihundertzehn
(310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Gene-
ralversammlung, welcher in derselben Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesell-
schaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen («Gesetz von 1915») und zu den darin festgelegten
Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien werden ausschließlich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht.
Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Das Eigentum an
Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Es können Aktienzertifikate ausgestellt werden, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwal-
tungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

III. - Verwaltungsrat

Art. 7. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

Art. 10. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 14 Tage vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefasst werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlussprotokoll beizufügen sein.

IV. - Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

Art. 13. Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Rechnungsprüfer für die Dauer eines oder mehrerer Jahre. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Wiederwahl der Rechnungsprüfer ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

V. - Generalversammlung der Aktionäre

Art. 15. Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens 1/5 des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 16. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 10.30 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Art. 17. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Art. 18. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer einberufen. Sie muss binnen einer Frist von 15 Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

Art. 19. Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

VI. - Rechnungslegung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Rechnungsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

VII. - Auflösung der Gesellschaft

Art. 22. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

VIII. - Schlussbestimmungen

Art. 23. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2007 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Erschienenen, die dreihundertzehn (310) Aktien wie folgt zu zeichnen:

GOLDING MEZZANINE SICAV III, vorgeannt, dreihundertacht Aktien	308
GOLDING CAPITAL PARTNERS, GmbH, vorgeannt, eine Aktie	1

HSH NORDBANK AG, vorgenannt, eine Aktie.	1
Gesamtes Aktienkapital: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausend Euro.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer auf einen.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Martin Halblaub, Head of Portfolio Management and Investments der HSH NORDBANK AG, London, geboren am 16. Dezember 1967 in Mannheim, beruflich ansässig in Moorgate Hall, 155 Moorgate, London EC2 6UJ;
 - Rainer Helms, Chief Executive officer der HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Luxembourg, geboren am 5. November 1970 in Kiel, beruflich ansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
 - Jörg Arndt, Deputy Global Head of Portfolio Management and Investments and Global Head of Market Portfolio Management der HSH NORDBANK AG, Hamburg, geboren am 22. November 1962 in Neumünster, beruflich ansässig in Gerhart-Hauptmann-Platz 50, D-20095 Hamburg;
 - Markus Gierke, Managing Director der LRI INVEST S.A., Luxembourg, geboren am 13. Juli 1968 in Saarburg, beruflich ansässig in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Jeremy Golding, Geschäftsführer der GOLDING CAPITAL PARTNERS, GmbH, München, geboren am 10. August 1962 in Cambridge, UK, beruflich ansässig in Möhlstrasse 7, D-81675 München.

Martin Halblaub wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

3.- Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

5.- Die Aufträge der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet. Der Auftrag des Rechnungsprüfers endet mit der Generalversammlung des Geschäftsjahres 2007.

6.- Gemäß Artikel 60 des Gesetzes von 1915 ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat, einem oder mehreren seiner Mitglieder die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2006, vol. 437, fol. 80, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtwohnsitz in Luxemburg, in Ersetzung des vorbenannten Notar Henri Hellinckx ausgestellt.

Mersch, den 3. August 2006.

J. Elvinger.

(081547.3/242/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

KUHN DIRECT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 165, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 99.772.

L'administrateur, Monsieur Jean-Paul Scheuren, présente sa démission avec effet au 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES SC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077688.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87658

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 104.373.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 5 mai 2006 à 14 heures

Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts, Monsieur François Mairlot, administrateur-délégué, sera habilité à engager la société par sa signature individuelle. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs, tel que prévu à l'article 5 des statuts, la co-signature de Monsieur François Mairlot est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur François Mairlot est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077679.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 104.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 juin 2006

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission en date du 22 avril 2006 de Monsieur Ghislain Decharneux demeurant 51, rue Moreau, à B-4800 Ensival-Verviers. Le conseil d'administration étant toujours composé de quatre administrateurs, aucun administrateur n'est nommé en remplacement.

Strassen, le 29 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077681.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EVALUESERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.
R. C. Luxembourg B 103.691.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 5 juillet 2006

Gérant:

- Madame Hedda Pahlson-Moller, demeurant au 4, rue Neimillen, L-6195 Imbringen.

Le mandat de la gérante est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077698.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.600.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 106.608.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2006

Les mandats des gérants:

- Dr. Matthias Hartz, né à Stuttgart (Allemagne), le 19 janvier 1959, demeurant à Hong-Kong (Chine), Room 1806 18/F, Central Plaza, Wanchai;

- Monsieur François Brouxel, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077716.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.621.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2006

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Giovanni Travia, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3, Viale Luigi Majno, Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077709.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

WIESBADEN (BRIDGE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 119.217.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 29 day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARATHON, S.à r.l. (previously TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l.), a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and registered at the Luxembourg commercial register under number B 111.374,

represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 August, 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company WIESBADEN (BRIDGE), S.à r.l. (société à responsabilité limitée), which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name WIESBADEN (BRIDGE), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Wednesday of May at 11 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25 EUR).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500 EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Managers

* Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1 March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romaines, L-4974 Dippach; and

B Managers

* Mr David Brooks, vice-president, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

MARATHON, S.à r.l. (anciennement TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 111.374,

représentée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2006, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée WIESBADEN (BRIDGE), S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WIESBADEN (BRIDGE), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la

responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de 12.500 EUR a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A

* M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1^{er} mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L-4974 Dippach; et

Gérants B

* M. David Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA - 10025 New York; et

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'en tête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Martins-Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 25, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100095.3/211/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

AON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 21.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 février 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve à l'unanimité avec effet immédiat la nomination aux fonctions d'Administrateur-Délégué de Monsieur Johan Tack, domicilié à Sint-Martens-Latem 9830, Nevelse Warande 8. L'Administrateur ainsi nommé exercera ces fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour la société AON LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077734.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CARNAZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 119.006.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fifth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mrs Angelina Scarcelli, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Roberto Manciocchi, Lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Roberto Manciocchi, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital
Art. 1. There is formed hereafter, a joint stock company (société anonyme) under the name CARNAZ LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 28th of May of each year at 4.00 p.m.

If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2007.
- 3.- The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, three hundred and ten shares.	310
2.- Mr Roberto Manciocchi, prenamed, ten shares.	10
Total: three hundred and twenty shares.	320

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four (4).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

- 1.- Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 4.- Mr Roberto Manciocchi, Lawyer, born in Rome (Italy), on 12 July 1963, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40.312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination CARNAZ LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 28 mai de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, prénommée, trois cent dix actions	310
2.- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 4.- Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, R. Manciocchi, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006, vol. 907, fol. 1, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(097195.3/239/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

PEGASO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.008.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eight of July.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED a company established under the laws of the bailiwick of Guernsey, with registered office at Level 1, Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, GY1 3ST Guernsey, Registered in Guernsey under the Company number 24531 and acting hereafter as trustees of THE WALBROOK CHARITABLE TRUST.

Here represented by the company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscribed in the registered of commerce of Luxembourg under section B and number 13.859, itself represented by Mr Lorenzo Patrassi and Mr Carlo Santoiemma, employees, both residing in Luxembourg.

Pursuant to a proxy dated 28th July 2006, said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared to form by the present deed a limited liability company («société à responsabilité limitée») of Luxembourg law governed by the relevant law and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the hereafter described company.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company («société à responsabilité limitée») (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may also, for exceptional reasons, and on an ancillary basis to its purpose mentioned above only, grant a short term loan to a company in which it does not hold a direct or indirect participation or which does not form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of PEGASO FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in a general meeting, by the shareholders, representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by the shareholders representing three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) shall be appointed at a general meeting of the shareholders, which shareholders shall also set the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted upon the assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED acting as trustee of THE WALBROOK CHARITABLE TRUST, as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,780.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The company is managed by 5 (five) Managers.
3. The following person(s) is/are appointed manager(s) of the Company, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2007:
 - Mr Carlo Santoiemma, born on 25 march 1967 in Matera (I), private employee, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Chairman,
 - Mrs Sophie Jacquet, born on 7 may 1974 in Messancy (B), private employee, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Manager,
 - Mrs Carine Agostini, born on 27 April 1977 in Villerupt (F), private employee, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Manager
 - Mrs Sarah Bravetti, born on 27 July 1979 in Villerupt (F), private employee, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Manager,
 - Mr Fabrice Rota, born on 19 février 1975 in Mont Saint Martin (F), private employee, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Manager.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of two managers.

4. The following is elected statutory auditor of the Company: ALTER AUDIT, S.à.r.l., having its registered office in L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, registered with the «Registre du Commerce et des Sociétés» in Luxembourg under number B 110.675. His term of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2007.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société dénommée WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, ayant son siège social Level 1, Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3ST, inscrite au registre du commerce de Guernsey sous le numéro 24531 et ici agissant en qualité de Trustees de THE WALBROOK CHARITABLE TRUST,

Ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme ayant son siège à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par M. Lorenzo Patrassi et M. Carlo Santoiemma, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2006.

Les prédites procurations, signées par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également, pour des raisons exceptionnelles, et accessoirement à l'objet mentionné ci-dessus, garantir un prêt à court terme à une société dans laquelle elle ne détient pas une participation directe ou indirecte ou une société qui ne fait pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PEGASO FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe («cause légitime»).

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des dividendes intermédiaires pourront, dans le respect des conditions prévues dans la loi, être distribués.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED agissant en qualité de Trustee de THE WALBROOK CHARITABLE TRUST, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.780,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. La société est gérée par 5 (cinq) gérant(s).
3. Les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) gérant(s) de la Société, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, savoir en 2007:
 - M. Carlo Santoemma, né le 25 mars 1967 à Matera (I), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président,
 - Mme Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy (B), employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant,
 - Mme Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt (F), employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant,
 - Mme Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979 à Villerupt (F), employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant,
 - M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin (F), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

Les gérants ont les pouvoirs les plus larges pour agir dans toutes les circonstances au nom de la société et la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

4. Est nommée commissaire, la société ALTER AUDIT, S.à.r.l., ayant son siège social L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, savoir en 2007.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même comparant(s) et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, C. Santoemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 24, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(097197.3/208/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

JORGE-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 85.599.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2006.

JORGE-TRANS, S.à r.l.

Signature

(077879.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2006

3. M. Jean-Pierre Kesy, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg est nommé avec effet rétroactif au 28 décembre 2005 nouveau Commissaire en remplacement de la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de 2010.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077869.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AL BADR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.505.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société AL BADR B. HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 6 janvier 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre AL BADR B. HOLDING S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077938.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FALLOWFIELD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.136.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FALLOWFIELD S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre FALLOWFIELD S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077939.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SCHERING-PLOUGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.604.

Par résolution signée en date du 28 juin 2006, l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Peter Bouchoux, demeurant au One Giralda Farms, 07940 Madison, Etats-Unis, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078133.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87679

TIBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 31.543.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société TIBER HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 5 janvier 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre TIBER HOLDINGS S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077940.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CLIFFHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 107.560.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant de la société CLIFFHOUSE, S.à r.l. qui s'est tenue en date du 16 mars 2006 au siège social que:

Le gérant décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre CLIFFHOUSE, S.à r.l. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet au 4 janvier 2006.

Pour extrait conforme
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077941.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NETCLEANSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 98.199.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société NETCLEANSE INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 5 janvier 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre NETCLEANSE INTERNATIONAL S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077942.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COMPAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.714.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
André Wilwert, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour COMPAR INVEST S.A.
J. Fell
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077949.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87680

INDEPENDENT DATABASE TECHNOLOGY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 105.864.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant de la société INDEPENDENT DATABASE TECHNOLOGY HOLDING, S.à r.l. qui s'est tenue en date du 16 mars 2006 au siège social que:

Le gérant décide d'annuler la convention de domiciliation signée entre INDEPENDENT DATABASE TECHNOLOGY HOLDING, S.à r.l. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec effet au 5 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077943.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DAMOVO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.165.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 81.249.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

DAMOVO GROUP S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour DAMOVO I, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077950.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FIN TEAM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 70.980.

EXTRAIT

En date du 3 juillet 2006, la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société FIN TEAM HOLDINGS S.A., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numero B 70.980.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077985.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CIAO BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.498.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

WOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.305.

—
Veuillez noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur André Wilwert, Administrateur;
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur;
- Monsieur Jean Fell, Président, Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour WOCO S.A.

J. Fell

Président, Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077952.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2006, les administrateurs de la société MICKEY S.A., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 55.503: Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077991.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ESTOURNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.687.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 16 juin 2006 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Hannjörg Hereth, administrateur, né à Gleiwitz (Allemagne), le 3 mars 1936, demeurant à Rambla Republica del Peru, 763 - 11300 Montevideo (Uruguay);

- Monsieur Markus Humm, administrateur, né le 18 juillet 1957 à Sevelen / Suisse, demeurant à CH-6314 Unterägeri, Seehofstrasse, 6;

- Madame Joëlle Mamane, administrateur, née à Fez (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

* A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg N° B 67.501, dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078048.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ELSTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.466.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2006 que la résolution suivante a été adoptée:

* Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Steven Koltès, né le 9 mars 1956 en Pennsylvanie, Etats-Unis, demeurant au 6, Erbstrasse, 87000 Küsnacht, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08450. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078058.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SOF EUROPEAN HOTEL CO-INVEST HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.013.

L'adresse de Monsieur Michael Murphy se trouve à présent au:

20, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08761. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078145.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ALFAMAR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 117.484.

EXTRAIT

Par une résolution prise en date du 29 juin 2006 les associés de la société ALFAMAR INVESTMENTS, S.à r.l. ont accepté la démission de Monsieur Eduardo Guilherme Monteiro De Melo Parente et de Monsieur Tom K.O. Verheyden de la fonction de gérants et ont fixé le nombre des gérants à trois.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07641. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078161.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 99.164.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SULZBACH (BRIDGE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 119.216.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the 29 day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARATHON, S.à r.l (previously TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l), a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and registered at the Luxembourg commercial register under number B 111.374.,

represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 August, 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SULZBACH (BRIDGE), S.à r.l. (société à responsabilité limitée), which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SULZBACH (BRIDGE), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Wednesday of May at 11 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25 EUR).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500 EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Managers

* Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1 March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L-4974 Dippach; and

B Managers

* Mr David Brooks, vice-president, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

MARATHON, S.à r.l (anciennement TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l), une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 111.374,

représentée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2006, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SULZBACH (BRIDGE), S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SULZBACH (BRIDGE), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du

fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de 12.500 EUR a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A

* M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1^{er} mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L-4974 Dippach; et

Gérants B

* M. David Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA - 10025 New York; et

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'en tête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Martins-Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 25, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100094.3/211/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

SCHÜRING-BETON, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

H. R. Luxemburg B 108.253.

Die Gesellschafter der Firma SCHÜRING-BETON, GmbH, haben einstimmig beschlossen, mit sofortiger Wirkung Herrn Jörg Franze, wohnhaft in D-39118 Magdeburg, als Vertreter der Niederlassung Luxemburg zu ernennen. Des Weiteren erhielt Herr Jörg Franze am 21. April 2006 Einzelprokura, um die Gesellschaft SCHÜRING-BETON DOHNA rechtmäßig vertreten zu können.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Juli 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBURG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078200.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**FINANCIERE SPHERE, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 59.675.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE SPHERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 59.675,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 4 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 24.945, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 juin 2006, en voie de publication au Mémorial C,

L'assemblée est présidée par M. Cirillo Coffen Marcolin, entrepreneur, demeurant à Pieve di Cadore (I), Via Belvedere, 43.

Le Président désigne comme secrétaire M. Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Remplacement de toutes les actions existantes de la société par 4.000 (quatre mille) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires existants, au prorata des actions détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

2. Réduction de capital d'un montant de EUR 1.552.662,08 (un million cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-deux Euros et huit Cents),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 1.652.662,08 (un million six cent cinquante-deux mille six cent soixante-deux Euros et huit Cents) à EUR 100.000,- (cent mille Euros), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable à due concurrence,

et le transfert à un compte de réserve extraordinaire du montant de la réduction de capital,

3. Fixation de la valeur nominale des 4.000 (quatre mille) actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action.

4. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée, et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société;

5. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

6. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer toutes les actions existantes, par 4.000 (quatre mille) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale,

a attribuer aux actionnaires existants, au prorata des actions détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de EUR 1.552.662,08 (un million cinq cent cinquante-deux mille six cent soixante-deux Euros et huit Cents),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 1.652.662,08 (un million six cent cinquante-deux mille six cent soixante-deux Euros et huit Cents) à EUR 100.000,- (cent mille Euros),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable à due concurrence, et le transfert à un compte de réserve extraordinaire du montant de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des 4.000 (quatre mille) actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FINANCIERE SPHERE, S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme 3 gérants pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2007, savoir:

- M. Cirillo Coffen Marcolin, né à I-Auronzo di Cadore, le 10 avril 1960, demeurant à I- Pieve di Cadore, Via Belvedere 43;

- M. Carlo Santoiemma, né à I-Matera, le 25 mars 1967, demeurant professionnellement à Luxembourg, L- 1724, 19-21 boulevard du Prince Henri;

- M. Lorenzo Patrassi, né à I-Padova, le 22 avril 1972, demeurant professionnellement à Luxembourg, L- 1724, 19-21 boulevard du Prince Henri;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 1.300,-.

Dont acte.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: C.C. Marcolin, L. Patrassi, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(087656.3/208/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

NOVAMIL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2006

- Les démissions de Monsieur Serge Krancenblum, de Monsieur Marc Limpens et de Monsieur Alain Renard sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

NOVAMIL INVEST S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078222.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

UBP ADVISORY SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.044.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2006

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Michel Girardin, Jean-Noël Sione et André Labranche jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007 est approuvé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration d'UBP ADVISORY SERVICES

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078250.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.228.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Sam Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078424.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.228.

Nous tenons à vous faire part de notre décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat de Commissaire aux Comptes qui nous a été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078425.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.228.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer pour des raisons de convenances personnelles, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société. Je vous prie de bien vouloir m'accorder décharge pour l'exercice de mon mandat, lors de la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

E. Vogt.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078426.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.228.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer pour des raisons de convenances personnelles, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société. Je vous prie de bien vouloir m'accorder décharge pour l'exercice de mon mandat, lors de la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

S. Reckinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078427.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.228.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer pour des raisons de convenances personnelles, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société. Je vous prie de bien vouloir m'accorder décharge pour l'exercice de mon mandat, lors de la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

R. Schlim.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078428.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ROI DE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8271 Mamer.
R. C. Luxembourg B 100.874.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 1^{er} juillet 2006:

- a été nommée administrateur:

Madame Rilana Ernestine Spithorst, conseiller, demeurant à Mamer, Luxembourg, 8271, 22, rue J.P. Wilhelm, en remplaçant

Monsieur Dirk de Haan, conseiller, demeurant aux Pays-Bas, 8925 CB, Leeuwarden, Carolinenburg 43;

- a été nommé administrateur délégué Madame Rilana Ernestine, prénommée, en remplaçant Monsieur Dirk de Haan.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11605. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078331.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PEINTURE LARUCCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 21.675.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale annuelle des associés tenue en date du 28 avril 2006 que:

- Monsieur Franco Laruccia, gérant de société, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie, démissionne en tant que gérant technique de la société et que Madame Stéphanie Laruccia, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix, a été nommée gérant technique en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04010. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078394.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PRESTO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, route de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 64.063.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRESTO CLEAN, S.à r.l.

Signature

(079302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

EUROPEAN EXPORT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 88.430.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2006

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Apple Jeffrey, demeurant à L-8552 Oberpallen, 22, Kierchewee est renouvelé pour une durée de 3 années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Walton, demeurant à L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse;

Madame Constance Thill, demeurant à L-2651 Luxembourg, 1-7, rue St Ulric;

Monsieur Guy Konsbruck, demeurant à L-3554 Dudelange, 20, rue Wercolle;

sont renouvelés pour 3 années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078422.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MERIDIAN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 91.670.

Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2006

L'Assemblée réduit le nombre de gérants de deux à un.

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Meyer et de Monsieur Jean-Yves Stasser au poste de gérants.

Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue de la gare a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser et de Madame Nadia Meyer, gérants démissionnaires.

Le gérant est élu pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078878.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.867.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Mario Seris	Zurich	Président
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-président
Luca Diener	Zurich	
Ian Chimes	Londres	

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078888.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

87696

OMEGALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 39.608.

—
Extrait de l'assemblée générale du 28 juin 2006

Les actionnaires acceptent la démission de M. Gustaaf Buelens de son mandat d'administrateur Catégorie B.
M. Pascal Buelens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 7, Belgicastraat, B-1930 Zaventem, est nommé à l'unanimité administrateur Catégorie B de la société en remplacement de M. Gustaaf Buelens.
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078508.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

ACTIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.409.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 5 juillet 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Patrice Caillat,

ACTIVGEST S.A., 14, rue Etienne Dumont, CH-12047 Genève;

M. Slim Kebaili,

ACTIVGEST S.A., 14, rue Etienne Dumont, CH-12047 Genève;

M. Yves L'évêque de Vilmorin,

BANQUE PRIVEE / ST. DOMINIQUE, 12-14, Rondpoint des Champs-Élysées, F-75382 Paris;

M. Alessandro Silvestro,

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

- de renommer:

DELOITTE S.A.

560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

en tant que de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour ACTIO

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078624.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.
